



INFORMATIONS DIVERSES

A SIGNALER

Avec le présent Infoflash distribué sous enveloppe vous trouverez :

- un « addendum » que chacun pourra insérer dans le bulletin municipal 2015, et qui concerne d'une part nos amis chasseurs organisés en Association Communale de Chasse Agréée, et d'autre part l'association de Tennis de Table.

MARCHÉ DU 12 AVRIL

Durant ce marché un troc de plants et de semis pourra être fait entre personnes intéressées.

Pour cela, il faut s'inscrire obligatoirement en mairie et l'emplacement est gratuit.

COMMERCE DE PAIN ET PETITE EPICERIE

La convention avec les boulangers de Sambin prenait fin mercredi 11 mars et il n'était pas envisagé d'en établir une autre pour 4 jours seulement. Les efforts accomplis par la commune pour aménager des conditions favorables aux locataires du dépôt de pain n'ont pas été suivis d'effet par ces derniers qui ont manifesté leur désir de quitter les lieux de leur plein gré et sous leur entière responsabilité.

Nous avons pris des dispositions pour que le local commercial ouvre de nouveau le mardi 17 mars, après réorganisation en concertation avec le boulanger de Chitenay qui était déjà venu cet été sous la halle assurer un service de dépannage. Nous souhaitons que toutes les initiatives qu'il prendra pour améliorer le nombre et la qualité des services rendus : pain, fruits et légumes, viennoiseries, pâtisserie, produits laitiers, etc. apportent satisfaction à une clientèle ouchampoise et de passage toujours plus nombreuse.

OUVERTURE DE 07H 00 A 12H30

MARDI/MERCREDI/VENDREDI/SAMEDI/DIMANCHE

VISITE HISTORIQUE DE L'EGLISE SAINT PIERRE D'OUCHAMPS

Samedi 20 juin à 15h. Cette visite sera guidée et animée par Geneviève Repincay. Une occasion pour tous de découvrir l'histoire et l'ensemble des éléments qui font de l'Eglise d'Ouchamps un monument patrimonial de valeur.

CONCERT DES CHORALES

Le 12 juin à 20h30, en l'Eglise St Pierre d'Ouchamps. Trois chorales se produiront : Accroche Chœur de Contres, Joie et Chansons de Fougères/Bièvre, Chorale Paroissiale. Entrée gratuite. Un événement à ne pas manquer. A cette occasion, la participation volontaire de chacun contribuera au financement des travaux de restauration des cloches.

APPEL AU BENEVOLAT

Pour toutes les activités relatives à l'animation locale et aux services à rendre à la population, les associations et la municipalité ont besoin de nombreux bénévoles. C'est le cas par exemple pour :

- les Ouchampades, fin juin
- la mise en place de la fête du 14 juillet
- la prise de vues photos lors des diverses manifestations afin d'illustrer le bulletin municipal et autres publications
- la sécurisation des carrefours lors du passage du Tours de Loir-et-Cher, Etc...

Merci par avance de penser à vous inscrire en Mairie.

JOBS D'ETE

Du 06 au 10 juillet 2015, auront lieu comme l'an passé, les jobs d'été.

Les jeunes entre 16 et 18 ans souhaitant s'investir dans leur commune, pour effectuer des petits travaux d'entretien et de jardinage, peuvent déposer leur candidature auprès du secrétariat de mairie dès maintenant.

Une convocation leur sera adressée pour un entretien d'embauche.

INFOS MAIRIE

Tél : 02.54.44.02.88 Fax : 02.54.44.14.24 - www.communeouchamps.fr
Numéro d'urgence - hors périodes d'ouverture de la mairie - 06-48-07-10-23

Ouverture du secrétariat :
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 8h30 – 12h30
Jeudi : 13h - 16h30

TAILLE DES HAIES

Les habitants dont les haies ou arbres empiètent sur le domaine public, **sont tenus de les tailler afin qu'ils ne gênent ni le passage, ni la sécurité des piétons, ni la visibilité des automobilistes.**

En cas de non respect de ces consignes, la mairie se réserve le droit de faire procéder aux travaux aux frais du contrevenant.

BRULAGE DANS LES JARDINS

Le brûlage des ordures ménagères et produits toxiques à l'air est **interdit**. Celui des déchets verts doit rester limité **en privilégiant le compostage et l'apport en déchetterie. Une autorisation de brûlage est à demander en mairie.**

Ces feux sont interdits les jours de grand vent et par temps de sécheresse.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les bénévoles de la bibliothèque, proposent aux ouchampois ne pouvant se déplacer, de leur apporter à domicile des livres. Pour bénéficier de ce service, il suffit de vous inscrire auprès de la mairie : soit par téléphone au 02-54-44-02-88 soit par mail : mairie-ouchamps@wanadoo.fr, en précisant le genre de livres que vous souhaitez ou votre auteur et le nombre de livres que vous voulez (maximum 6).

AGENDA MUNICIPAL ET ASSOCIATIF

9 AVRIL A 19H : Réunion publique à la salle des fêtes avec la participation du cabinet Mazars sur les finances de la commune.

9 AVRIL : Espace Beauregard Octuor de France

13 AVRIL : Conseil municipal à 19h

16 AVRIL : Tour du Loir et Cher / Circulation perturbée de 13h à 16h/ Arrivée à Fougères 16H30

24 AVRIL : Pièce de théâtre « ma femme est sortie » Espace Beauregard

8 MAI : A 10 H au monument aux morts

1er MAI : Randonnée organisée par le comité des fêtes.

18 MAI : Conseil Municipal 19H

29 MAI : « Voice messengers » Espace Beauregard

12 JUIN : concert des chorales à 20h30

MARCHÉ DE PRODUITS LOCAUX

MARCHÉS, place de l'église, sous la halle :
(2^{ème} dimanche de chaque mois)

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| - 12 AVRIL (troc de plants) | - 13 SEPTEMBRE |
| - 10 MAI | - 11 OCTOBRE |
| - 14 JUIN | - 08 NOVEMBRE |
| - 12 JUILLET | - 13 DECEMBRE |
| - 09 AOUT | |

INFOS PRATIQUES

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél. : 02.54.44.02.66

HORAIRES : jusqu'au 11 avril

Lundi Mercredi et Vendredi : 13h30 à 16h30

Mardi et Jeudi : 08h30 à 11h30

Samedi : 09h30 à 11h30

Levée du courrier : 15h en semaine et 11h30 le samedi

Nouveaux horaires à compter du 13 avril 2015 :

Lundi : fermé

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 08h30 à 12h15

Samedi de 10h à 12h

SIVOS

Tél. : 02.54.44.17.41 (1er étage de la mairie)

Mail : sivos.feingsfougeresouchamps@wanadoo.fr

HORAIRES :

Lundi : 08h30-12h/ 14h00-17h30

Mercredi : 08h30-12h00

Mardi et Jeudi : 08h30-12h00/ 14h00-17h00

Vendredi : 08h30-12h00

BIBLIOTHEQUE

Mercredi : 16h à 17h30 : seulement en période scolaire

Samedi : 10h30-12h00

Tous les 2^{èmes} dimanches (jour de marché) : 10h00 à 12h00

DECHETTERIE DE CELLETES

HORAIRES

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h20

NUISANCES SONORES

L'utilisation de tous les matériels bruyants est réglementée par arrêté préfectoral (Art.4-6/07/1990)
Les jours ouvrables de **08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.**

Les samedis de **09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00.**

Les canons à gaz dit « effaroucheurs d'oiseaux » ou « tonnfort » sont soumis à réglementation.

Il est rappelé aux utilisateurs qu'ils ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. A cet effet, ils sont invités à tenir compte :

- De la distance de toutes habitations
- De la fréquence de détonation
- De leur niveau sonore
- Des horaires d'utilisation

Notons que l'efficacité contestée de ces appareils, invite à en déconseiller l'usage.